

Les descendants de Sulpice



Raymonde Vincent

écrivaine - romancière

née le 23 septembre 1908 à Luant (Indre)

Génération I

Sulpice Darnault x Magdeleine Pelaut

@ Sulpice Darnault

Levroux Saint Silvain 20 fevrier 1629

Le Jedy xxij^e jour du mois de fevrier l'an de grace et de saint silvain
Magdelne Pelaut veuve de defunt Sulpice Darnault laquelle est decedee
a Montiffault l'age de quatre vingt dix ans

Le feudy 20 jour dudlt mois (fevrier 1629) a esté Inhumée au grand cimetière de céans
Magdelne Pelaut veuve de defunt Sulpice Darnault laquelle est decedé a Montiffault
agée de quatre vingt dix ans

Génération 2

Pierre Darnault x Marguerite Ferrand

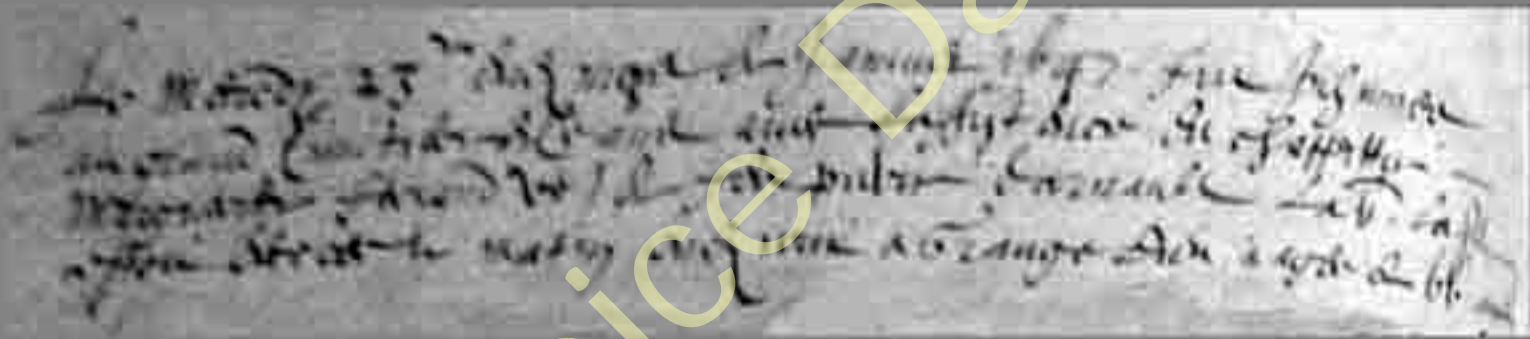
@ Sulpice Darnault

Compte de l'hotel-Dieu de Levroux

Pierre Darnault Mestayer de grange
Dieu au lieu de Sulpice Darnault son
père pour la mestayer de grange Dieu
Ses appartenances doibues gascuy au
Hostel Dieu tenant et met Sulpice de l'ed
par mort son frere et marquis Connu
appoir par le bail fait Indirardman
le sixiesme Jour de febvrier mil
cinq cent soixante et deux
fronans 2 15 s
Marquis 15 s
bug pour 100 s

Pierre Darnault mestayer de Grange Dieu au lieu de Sulpice son père...

Levroux Saint Sylvain 23 janvier 1647



Le mardy 23^e du moys de janvier 1647 fut inhumé au grand cimetière de céans avec l'assistance du chapitre Marguerite Ferrand veuve de feu Pierre Darnault laboureur laquelle estoit décédée le matin dudit jour à Grange Dieu âgée de 66 ans

Le mardy 23 dudit moys de janvier 1647 fut inhumé au grand cimetière de céans avec l'assistance du chapitre Marguerite Ferrand veuve de feu Pierre Darnault laboureur laquelle estoit décédée le matin dudit jour à Grange Dieu âgée de 66 ans

Génération 3

Thomas Darnault x Claude Virly

(le mariage du couple n'a jamais été trouvé)

@ Sulpice Darnault

Levroux Saint Silvain 27 octobre 1656

Le vendredi 27 dudit mois d'octobre 1656 fut enterrée au grand cimetière de céans
Claude Virly âgé de 42 ans ou environ, (femme) de Thomas Darnault laboureur demeurant
à Ferrières laquelle estoit décédée le soir précédent après un accouchement d'une fille dont
elle mourut cinq ou six heures après

Le vendredi 27 dudit mois (Octobre 1656) fut enterrée au grand cimetière de céans
Claude Virly âgé de 42 ans ou environ, (femme) de Thomas Darnault laboureur demeurant
à Ferrières laquelle estoit décédée le soir précédent après un accouchement d'une fille dont
elle mourut cinq ou six heures après

Levroux Saint Silvain 27 avril 1679

Le 27^e avril a esté inhumé Thomas Darnault laboureur & Métayer de Montifault
de 67 ans ou environ et ce après avoir reçu les saints sacrements & par tout le
collège
Brette

Le 27 avril 1679 a esté inhumé Thomas Darnault laboureur et métayer de Montifault agé de 67 ans ou environ et ce après avoir reçu les saints sacrements et par tout le collège

Génération 4

Silvain Darnault x Françoise Mornet

@ Sulpice Darnault

Levroux Saint Silvain 12 juillet 1689

M
Le mardy 12 juillet 1689 ont esté receus a la béne-
diction nuptiale après les publications de bans fiancailles
autres cérémonies et ordonnances de ce diocèse ponctuelle-
ment observées Silvain Darnault veuf de Julienne Bellard
de cette paroisse et Françoise Moynaude veuve de Jacques
Dupescholt paroisse de Saint Martin de Lan, veu le certificat
du sieur curé de la dite paroisse en date du 11 juillet
1689 signé Marais, le tout en présence de tesmoins cy
après signés André Gogry, Silvain Benoit, Charles Gullpain
et plusieurs autres. Les parties en estant enquisés ont
déclaré ne sçavoir signer.
Signé *Silvain Darnault* C. Benoit *A. G.*
J. Gogry *C. Gullpain*
Jordain curé de Levroux

Le mardy 12 juillet 1689 ont esté receus a la bénédiction nuptiale après les publications de bans fiancailles autres cérémonies et ordonnances de ce diocèse ponctuellement observées Silvain Darnault veuf de Julienne Bellard de cette paroisse et Françoise Moynaude veuve de Jacques Dupescholt paroisse de Saint Martin de Lan, veu le certificat du sieur curé de la dite paroisse en date du 11 juillet 1689 signé Marais, le tout en présence de tesmoins cy après signés André Gogry, Silvain Benoit, Charles Gullpain et plusieurs autres, les parties en estant enquisés ont déclaré ne sçavoir signer.

Génération 5

Pierre Darnault x Marie Tixier

@ Sulpice Darnault

Levroux Saint Silvain 11 fevrier 1719

Le onzieme jour de fevrier mil sept cent dix neuf apres les publications de bans ordinaires et fiancailles faites entre

M
Pierre Darnault
et Cath. Tixier

Pierre Darnault fils de deffunt Silvain Darnault et de Françoise Molnet d'une part et Catherine Tixier fille de Louis Tixier laboureur et de Marie Beaufrère tous de cette paroisse, vu le certificat de publications de bans faites en la paroisse de Saint Jean du Boisdhault a cause de Françoise Molnet qui y demeure, ledit certificat signé Leblanc, je sous signé prêtre vicar de cette paroisse les ay recus a la benédiction nuptiale apres qu'ils se sont donnés leurs mutuels consentements de mariage en présence de Louis Tixier, Pierre Guérineau, François Glenet, André Tournier, Silvain Baudon et autres témoins
chambon

Le 11 février 1719 après les publications de bans ordinaires et fiancailles faites entre Pierre Darnault fils de deffunt Silvain Darnault et de Françoise Molnet, d'une part, et Catherine Tixier fille de Louis Tixier laboureur et de Marie Beaufrère tous de cette paroisse, vu le certificat de publication de bans faites en la paroisse de Saint Jean du Boisdhault a cause de Françoise Molnet qui y demeure, ledit certificat signé Leblanc, je sous signé prêtre vicar de cette paroisse les ay recus a la benédiction nuptiale apres qu'ils se sont donnés leurs mutuels consentements de mariage en présence de Louis Tixier, Pierre Guérineau, François Glenet, André Tournier, Silvain Baudon et autres témoins

Génération 6

Pierre Darnault x Jeanne Rabotin

@ Sulpice Darnault

Génération 7

Jean Darnault x Marie Jamet

@ Sulpice Darnault

Le vingt cinq Juin mil sept cent quatre vingt trois après la publication des bans du futur mariage entre Jean Darnault journalier fils mineur de Pierre Darnault journalier et de Anne Rabotin d'une part, et Marie Jamet fille mineure de feu Jean Jamet vivant journalier, et de feu Marie Tixier procédant sous l'autorité de Silvain Tissier son oncle et son tuteur, tous deux de cette paroisse, faite en cette église au prône de notre messe paroissiale pendant trois jours dimanche et fêtes consenties, savoir mardi dix, troisième fête de la pentecôte, dimanche quinze et jeudi dix neuf, jour de la fête de dieu, sans aucune empêchement ny opposition, les fiancailles célébrées, je soussigné, receu le consentement mutuel des susdites parties, et leur ait donné la bénédiction nuptiale, en observant toutes les cérémonies prescrites par la sainte église, en présence et du consentement des susdits père et mère du futur, et de Silvain Tissier, tuteur de la future, et de plus en présence des témoins ci-dé-nommés Joseph Darnault, frère du futur, Marie Grégoire belle sœur du futur, Barbe Tissier, Marie Tissier, Marie Martinet parents et amis de la future qui ont tous déclarés ne scavoir signer de ce enquis.

Le vingt cinq Juin mil sept cent quatre vingt trois après la publication des bans du futur mariage entre Jean Darnault journalier fils mineur de Pierre Darnault journalier et de Anne Rabotin d'une part, et Marie Jamet fille mineure de feu Jean Jamet vivant journalier, et de feu Marie Tixier procédant sous l'autorité de Silvain Tissier son oncle et son tuteur, tous deux de cette paroisse, faite en cette église au prône de notre messe paroissiale pendant trois jours dimanche et fêtes consenties, savoir mardi dix, troisième fête de la pentecôte, dimanche quinze et jeudi dix neuf, jour de la fête de dieu, sans aucune empêchement ny opposition, les fiancailles célébrées, je soussigné, receu le consentement mutuel des susdites parties, et leur ait donné la bénédiction nuptiale, en observant toutes les cérémonies prescrites par la sainte église, en présence et du consentement des susdits père et mère du futur, et de Silvain Tissier, tuteur de la future, et de plus en présence des témoins ci-dé-nommés Joseph Darnault, frère du futur, Marie Grégoire belle sœur du futur, Barbe Tissier, Marie Tissier, Marie Martinet parents et amis de la future qui ont tous déclarés ne scavoir signer de ce enquis.

Le vingt cinq juin mil sept cent quatre vingt trois après la publication des bans du futur mariage entre Jean Darnault journalier, fils mineur de Pierre Darnault journalier et de Anne Rabotin d'une part, et Marie Jamet fille mineure de feu Jean Jamet vivant journalier, et de feu Marie Tixier procédant sous l'autorité de Silvain Tissier son oncle et son tuteur, tous deux de cette paroisse, faite en cette église au prône de notre messe paroissiale pendant trois jours dimanche et fêtes consenties, savoir mardi dix, troisième fête de la pentecôte, dimanche quinze et jeudi dix neuf, jour de la fête de dieu, sans aucune empêchement ny opposition, les fiancailles célébrées, je soussigné, receu le consentement mutuel des susdites parties, et leur ait donné la bénédiction nuptiale, en observant toutes les cérémonies prescrites par la sainte église, en présence et du consentement des susdits père et mère du futur, et de Silvain Tissier, tuteur de la future, et de plus en présence des témoins ci-dé-nommés Joseph Darnault, frère du futur, Marie Grégoire belle sœur du futur, Barbe Tissier, Marie Tissier, Marie Martinet parents et amis de la future qui ont tous déclarés ne scavoir signer de ce enquis.

Génération 6

Silvain Bernard x Marguerite Darnault

@ Sulpice Darnault

L'au Trize de la République de Neuf Saurois.
L'au Dorault, uouu uaire et officier public de
L'etat Civil de la Commune de Levroux, (chez l'au



ariage l'au
uouu Dorault
L'au
ariage Dorault

de facton, Département de L'au Douu saurois.
L'au Dorault, uouu uaire et officier public de
L'etat Civil de la Commune de Levroux, (chez l'au
de facton, Département de L'au Douu saurois.
L'au Dorault, uouu uaire et officier public de
L'etat Civil de la Commune de Levroux, (chez l'au

L'au Dorault, uouu uaire et officier public de
L'etat Civil de la Commune de Levroux, (chez l'au
L'au Dorault, uouu uaire et officier public de
L'etat Civil de la Commune de Levroux, (chez l'au
L'au Dorault, uouu uaire et officier public de
L'etat Civil de la Commune de Levroux, (chez l'au

N. 9.



Marechal
 Trotignon
 Devant nous :
 Constante Chastagner - Portance aujourdh
 P
 acoste
 Lambron
 Darnault

L'an treize de la république le neuf pluviôse. Pardevant nous maire et officier public de l'état civil de la commune de Levroux, chef lieu de canton, département de l'Indre, soussigné. Sont comparus Silvain Bernard, cultivateur, natif de la commune de Vineuil, ainsi qu'il apert par la copie de son acte de naissance, délivrée par le maire de la dite commune le trente fructidor an dix, signée Berthou, qui constate qu'il y est né le dix neuf février mil sept cent quatre vingt un, fils majeur de Antoine Bernard, aussi cultivateur et Marie Guériteau cy présente et consentante, demeurant avec eux au domaine de Nulssance en cette commune de Levroux, d'une part,

Et Marguerite Darnault, domestique, née en cette commune de Levroux le deux aoust mil sept cent quatre vingt quatre ainsi qu'il est constaté par la copie de son acte de naissance délivrée par le secrétaire à la mairie de cette commune le quatre courant, signée Lambron, fille mineure de deffunt Jean Darnault et de Marie Jamet, assistée de sa dite mère seulement, le dit Jean Darnault étant décédé le quinze fructidor an six, ainsi qu'il est constaté par la copie de l'acte de décès dudit Darnault délivré le quatre courant par le secrétaire à la mairie de cette commune, signée Lambron, demeurante chez monsieur Jean-Baptiste Trotignon en cette ville de Levroux, d'autre part.

Lesquels nous ont requis de procéder à la célébration du mariage projeté entre eux et dont les publications ont été faites devant la principale porte de notre maison commune les dimanches vingt trois et trente nivose dernier à l'heure de midy. Aucune opposition audit mariage ne nous ayant été signifiées faisant droit à leur réquisition ; après donné lecture de toutes les pièces ci-dessus mentionnées et du chapitre six du titre du code civil intitulé du mariage, avons demandé aux futurs époux s'ils veulent se prendre pour mari et femme, chacun d'eux ayant répondu séparément et affirmativement, déclarons au nom de la loi que Silvain Bernard et Marguerite Darnault sont unis par le mariage. De quoi nous avons dressé acte en présence de Nicolas Barrault laboureur à Culan commune de Vineuil agé de quarante six ans oncle maternel de l'épouse à cause de deffunte Françoise Gueritault sa femme, Louis Perrian, laboureur agé de trente huit ans, demeurant à Brifeboeuf commune de Levroux, Louis Maréchal, cultivateur agé de quarante huit ans, demeurant à Chantepucelle, commune de ... cousin maternel de l'épouse, de Silvain Barbotin, journalier, demeurant commune de Montierchaume agé de quarante huit ans, parrin de l'époux et autres leurs parents et amis, et ont tous les comparants, déclaré ne savoir signer de ce enquis, sauf les soussignés après lecture faite

Génération 9

François Voyer & Jeanne Bernard

@ Sulpice Darnault

Villegongis 16 septembre 1834 (2)

L'an mil huit cent trente quatre le seize septembre à neuf heures du matin, devant nous Jacques Destouches, maire de la commune de Villegongis, arrondissement de Châteauroux, faisant les fonctions d'officier public de l'état civil. Sont comparus François Voye, journalier, demeurant au village de Fouillerot commune de Chézelle, canton de Burançais, né en ladite commune de Chézelles, le sept avril mil huit cent six, ainsi qu'il appert de la copie à nous présentée de son acte de naissance, délivrée par le sieur Brisson, maire de la dite commune, en date du onze courant, fils majeur de défunt François Voye, aussi journalier, décédé en la dite commune de Chézelle le seize novembre mil huit cent vingt quatre suivant la copie de l'acte de son décès délivré par le maire de Chézelles le dit jour onze septembre courant, et de Marie Soulat, épouse de ...actuellement veuve de ce dernier, domiciliée audit village de Fouillerot commune de Chézelle, ci présente et consentante, d'une part. Et Jeanne Marguerite Bernard, domestique, demeurante au domaine de Nizerolles, commune de Villegongis, canton de Levroux, née en la commune de Levroux, le vingt quatre septembre mil huit cent quatorze ainsi que le constate la copie de son acte de naissance délivré par mr Lambron, maire de Levroux, le huit septembre courant, fille mineure de Silvain Bernard, journalier, et de Marguerite Darnault son épouse, demeurant ensemble en la ville de Châteauroux, tous les deux ci-présent et consentant d'autre part. Lesquels comparans nous ont requis de procéder à la célébration de leur mariage, dont les promesses ont été publiées devant la principales porte de notre maison commune, et devant celle de la maison commune de Chézelle, les dimanches vingt quatre et trente et un août dernier, ainsi que le constate le registre de publication de cette commune et le certificat du sieur Brisson, maire de Chézelle, en date du onze septembre courant ; aucune opposition à ce mariage ne nous ayant été signifiée, faisant droit à leur réquisition, après avoir donné lecture de toutes les pièces ci-dessus mentionnées, ensemble du chapitre six du titre du code civil intitulé du mariage, avons demandé au futur époux et à la future épouse s'ils veulent se prendre pour mari et pour femme ; chacun d'eux ayant répondu séparément et affirmativement, nous avons déclaré, au nom de la loi, que François Voye et Jeanne Marguerite Bernard sont unis en mariage. De tout ce nous avons dressé acte, en présence des sieurs Jacques Neveu, cultivateur, demeurant au domaine de Nizerolle, commune de Villegongis, âgé de quarante deux ans, d'Etienne Filloux, journalier, âgé de vingt huit ans, demeurant au village de Fouillerot, commune de Chézelle, de François Robert et François Pillorget, vigneron, demeurant au Bouget commune de Villegongis, âgé, le premier nommé de quarante neuf ans et le second de cinquante six ans, et ont les futurs époux, leurs parents et témoins susnommés, déclaré ne savoir signer de ce requis, et nous maire susdit avons signé, après lecture faite.

Fait en la maison commune de Villegongis, les jours, mois et an ci-dessus

Génération 10

Lucien Guilpain x Louise Voye

@ Sulpice Darnault

L'an mil huit cent soixante-cinq, le vingt-quatre
 janvier, à une heure du soir, par devant Nous, Louis Hébert,
 Maire et officier de l'état civil de la commune de Chezelles,
 canton de Bazancour, département de l'Indre, ont comparu
 Guillepoin Lucien, âgé de trois-cinq ans, né à Chezelles le quinze
 Octobre mil huit cent vingt-neuf, ainsi que le constate son acte de
 naissance, journalier à Fouilleuse, commune de Chezelles, fils
 unique de feu Guillepoin Joseph, décédé à Chezelles le quinze
 Octobre mil huit cent cinquante-un, ainsi que le constate son
 acte de décès, et de Ravreau Marguerite, sans profession,
 demeurant avec son fils ici présente et consentante, d'une part
 Et Voge Louise Octavie, âgée de vingt-cinq ans, née à Saint-
 Julien le six juin mil huit cent quarante-trois, ainsi que le
 constate son acte de naissance, sans profession, demeurant avec
 sa mère à Fouilleuse, commune de Chezelles, fille unique
 de feu Voge François, décédé à Chezelles le cinq Octobre mil
 huit cent cinquante-quatre, ainsi que le constate son acte de décès
 et de Bernade Anne, sans profession, ici présente et con-
 sentante, d'autre part - lesquels deux ont requis de procéder
 publiquement à la célébration du mariage projeté entre eux
 et dont les publications ont été faites en cette commune, sui-
 vant les vœux par la loi, savoir : la première le premier et
 la seconde le huit de ce mois. Aucune opposition à ce ma-
 riage ne nous ayant été signifiée, faisant droit à leur
 réquisition et après avoir donné lecture de toutes les pièces
 et d'articles mentionnés et du chapitre dix du titre du code
 Napoléon, intitulé : du mariage, avons émis et émettons
 futur époux et à la future épouse s'ils veulent se prendre
 pour mari et pour femme, chacun d'eux devant répondre

N^o. 2^o.

Guillepoin Lucien
 5 ans, garçon
 Et
 Voge Louise Octavie
 25 ans, fille.

24 Janvier.



separément et affirmativement, déclarons, au nom de la loi, que Guillepain Lucien et Voye Louise Octavie sont unis par la loi. De quoi nous avons dressé acte en présence de Raveau Silveau, âgé de cinquante-huit ans, journalier à Saint-Lactencin, oncle de l'époux, de Leblanc Désiré, âgé de quarante ans, cordonnier à Levroux, cousin-germain de l'époux de Voye Léon, âgé de vingt-neuf ans, journalier, et de Voye Alexandre, âgé de vingt-cinq ans, sabotier, tous deux frères de l'épouse et demeurant à Foullereau en cette commune. Lesquels ont, après lecture faite du présent acte, déclaré ne savoir signer.

Sur notre interpellation, les époux ont déclaré qu'ils n'ont pas fait de contrat de mariage et qu'ils ne sont point parents.

M. N. G.

L'an mil huit cent soixante cinq, le vingt quatre janvier, à une heure du soir, par-devant nous, Louis Nivet, maire et officier de l'état-civil de la commune de Chézelles, canton de Buzançais, département de l'Indre, ont comparu Guillepain Lucien, âgé de trente-cinq ans, né à Chézelles le quatre mai mil huit cent vingt neuf, ainsi que le constate son acte de naissance, journalier à Foullereau, commune de Chézelles, fils majeur de feu Guillepain Joseph, décédé à Chézelles le quinze octobre mil huit cent cinquante un, ainsi que le constate son acte de décès, et de Raveau Marguerite, sans profession, domiciliée avec son fils, ici présentes et consentante, d'une part.

Et Voye Louise Octavie, âgée de vingt un an, née à Saint Lactencin le six juin mil huit cent quarante trois, ainsi que le constate son acte de naissance, sans profession, demeurant avec sa mère à Foullereau, commune de Chézelles, fille majeure de feu Voye François, décédé à Chézelles le cinq octobre mil huit cent soixante quatre, ainsi que le constate son acte de décès et de Bernard Jeanne, sans profession, ici présente et consentante d'autre part. Lesquels nous ont requis de procéder publiquement à la célébration du mariage projeté entre eux et dont les publications ont été faites en cette commune, aux lieux voulus par la loi, savoir : la première le premier, et la seconde le huit de ce mois. Aucune opposition à ce mariage ne nous ayant été signifiée; faisant droit à leur requête et après avoir donné lecture de toutes les pièces ci-dessus mentionnées et du chapitre six du titre du code Napoléon, intitulé : du mariage, avons demandé au futur époux et à la future épouse s'ils veulent se prendre pour mari et pour femme, chacun d'eux ayant répondu séparément et affirmativement, déclarons, au nom de la loi, que Guillepain Lucien et Voye Louise Octavie sont unis par la loi. De quoi nous avons dressé acte en présence de Raveau Silveau, âgé de cinquante huit ans, journalier à Saint Lactencin, oncle de l'époux, de Leblanc Désiré, âgé de quarante ans, cordonnier à Levroux, cousin-germain de l'époux, de Voye Léon, âgé de vingt neuf ans, journalier, et de Voye Alexandre, âgé de vingt cinq ans, sabotier, tous deux frères de l'épouse et demeurant à Foullereau en cette commune. Lesquels ont, après lecture faite du présent acte, déclaré ne savoir signer. Sur notre interpellation, les époux ont déclaré qu'ils n'ont pas fait de contrat de mariage et qu'ils ne sont point parents.

Génération 11

Aimable Vincent x Céline Guilpain

@ Sulpice Darnault

N^o 5.

Vincent
Amable-Augustin
et
Guilpain Céline
Ugénie

L'an mil huit cent quatre-vingt-quinze, le 11 du mois
de decembre à 10 heures de nuit, par devant Nous
M. René de Cassagnan, Maire
Officier de l'Etat civil de la commune de St Lactensin
canton de Beaumont département de l'Indre, sont comparus
publiquement en la Maison commune Amable-Augustin
Vincent, célibataire,
âge de vingt-trois ans, né à Angers
département de l'Indre le vingt-cinq juillet
1872 - fonctionnaire, profession de Charpentier
demeurant à St Lactensin, département de l'Indre
fils mineur de Alexandre Vincent

profession de Charpentier
demeurant à St Lactensin,
et de Eugénie Hagerollat, sans
profession, demeurant à St Lactensin
ici présents et consentants au mariage.

Et Céline Guilpain, épouse
âge de vingt-cinq ans, née à Chicelles
département de l'Indre le vingt-cinq juillet
1870 profession sans
demeurant à Chicelles, département de l'Indre
fille majeure de Jean Guilpain,
profession

demeurant,
et de Marie-Cécile Vasse, sans
profession, demeurant à Chicelles,
ici présente et consentante au mariage
de sa fille, d'autre part.

Lesquels nous ont requis de procéder à la célébration du mariage projeté
entre eux, et dont les publications ont été faites à Chicelles et à
St Lactensin, les dimanches vingt-quatre
vingt-cinq et premier decembre 1895 à 10 heures de nuit.

Aucune opposition audit mariage ne nous ayant été signifiée, faisant appel
à leur réquisition, après nous être assuré du consentement de leurs ascendants
et après avoir donné lecture

1^o de toutes les pièces produites à l'appui du présent acte savoir: l'acte
de naissance du futur époux, l'acte
de naissance de la future épouse,
l'acte de deces de son père, le certificat
des publications délivré par le
Maire de Chicelles, l'acte de publication

Saint Lactensin 11 decembre 1895 (3)

L'an mil huit cent quatre vingt quinze, le onze du mois de décembre, à dix heures du matin, par devant nous René de Caumon, maire, officier de l'état civil de la commune de Saint Lactensin, canton de Buzançais, département de l'Indre, sont comparus publiquement en la maison commune Amable-Auguste Vincent, célibataire, âgé de vingt trois ans, né à Argy, département de l'Indre, le vingt juin mil huit cent soixante douze, profession de charpentier, demeurant à Saint Lactensin, département de l'Indre, fils mineur de Alexandre Vincent, profession de charpentier demeurant à Saint Lactensin, et de Eugénie Mazerolles, sans profession, demeurant à St Lactensin Ici présentes et consentant au mariage de leur fils d'une part,

et Céline Eugénie Gulpain, âgé e de vingt six ans, née à Chézelles, département de l'Indre, le vingt neuf juillet mil huit cent soixante neuf, sans profession, demeurant à Chézelles, département de l'Indre, fille majeure de feu Lucien Gulpain et de Louise-Octavie Voye, sans profession demeurant à Chézelles, Ici présent et consentante au mariage de sa fille, d'autre part,

Lesquels nous ont requis de procéder à la célébration du mariage profeté entre eux, et dont les publications ont été faites à Chézelles et à Saint Lactensin, les dimanches vingt quatre novembre et premier décembre mil huit cent quatre vingt quinze. Aucune opposition audit mariage ne nous ayant été signifiée, faisant droit à leur réquisition, après nous être assuré du consentement de leurs ascendants et après avoir donné lecture :

1er de toutes les pièces produites à l'appui du présent acte savoir : l'acte de naissance du futur époux ; l'acte de naissance de la future épouse ; l'acte de décès de son père ; le certificat de publication délivré par le maire de Chézelles, l'acte de publications inscrit sur le registre de publications de mariage de la commune de St Lactensin.

2ème : du chapitre 6, titre 5, du code civil intitulé : du mariage

Nous avons demandé au futur époux et à la future épouse s'ils veulent se prendre pour mari et femme ; chacun d'eux ayant répondu séparément et affirmativement, nous avons déclaré : au nom de la loi que Amable-Auguste Vincent et Louise-Octavie Voye étaient unis par le mariage. Interpellés de répondre si oui ou non il a été fait un contrat de mariage, les époux ont répondu que non.

De tout quoi nous avons dressé acte en présence de Abel Vincent, frère de l'époux, âgé de trente huit ans, profession d'entrepreneur, demeurant à Vineuil, de ... Vincent, cousin de l'épouse, âgé de trente ans, profession de charron demeurant à Argy, de Léon Voye, oncle de l'épouse, âgé de soixante ans, profession de journalier demeurant à Chézelles et de Alfred Lapalus, ami de l'épouse, âgé de trente deux, profession de charron, demeurant à Villedieu sur Indre. Lecture faite du présent acte, les parties comparantes et les témoins sont signé, sauf la mère de l'époux, la mère de l'épouse et Léon Voye qui ont déclaré ne le savoir.

Génération 12

Raymonde Vincent (écrivaine - romancière)

@ Sulpice Darnault

Raymonde Vincent (écrivaine/romancière)

Date de naissance : 23 septembre 1908 à Luant (acte non disponible sur les AD 36 en ligne). Mariée à Albert Béguin en 1929 en Suisse

Originaire du Berry, Raymonde Vincent est née dans une famille de cultivateurs. Sa mère morte, c'est elle qui tient la maison de son père, métayer exploitant une ferme dépendant d'un château. Le catéchisme mis à part, son instruction est négligée. À dix-sept ans, elle part pour Paris où elle trouve un emploi dans le commerce. Elle rencontre Albert Béguin (1901-1957), universitaire qui deviendra un essayiste, un critique et un traducteur renommé, qu'elle épouse en 1929.

Raymonde Vincent rattrape en quelques années la carence de ses études et s'intéresse à la peinture, à la musique et au théâtre. Pourtant, c'est la nostalgie de son passé de paysanne qui va lui inspirer son œuvre la plus marquante :

Campagne pour laquelle le Prix Femina lui a été décerné en 1937 (source : http://fr.wikipedia.org/wiki/Raymonde_Vincent).

Outre le livre « Campagne »

il convient de noter les œuvres suivantes : « Blanche » (1939), « Lelisabeth » (1943), « Noces du matin », « les terres heureuses » (1977), « le temps d'apprendre à vivre » (1982)

Biographie :

- « Raymonde Vincent, à la recherche d'une enfance berrichonne », Michel Pinault, Editions Christian Pirot

- « Raymonde Vincent, chrétienne et libertaire », Rolland Henault, Editions La Bouillotte, 192 p. (<http://www.encres-vagabondes.com/magazine/henault.htm>)



@ Sulpicie Darnault